



Paris, le 19 octobre 2009,

COMMUNIQUÉ

Eric BESSON lance le dispositif PARAFES

Eric BESSON, ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité Nationale et du Développement Solidaire a lancé **lundi 19 octobre 2009, à l'aéroport Roissy Charles de Gaulle, le dispositif PARAFES** (Passage Automatisé Rapide aux Frontières Extérieures Schengen) **en effectuant son inscription sur la base de données nationale**. Le premier salon d'inscription a ouvert ses portes lundi 19 octobre 2009 au Terminal 2 E de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle. **La France se place ainsi parmi les premiers pays européens à se doter d'un système biométrique de passage des frontières.**

Grâce à ce dispositif, les **passagers majeurs citoyens de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen et de la Confédération Suisse qui le souhaitent** pourront franchir la frontière en quelques secondes en **faisant le choix du contrôle automatisé de leur passeport**. Ce système **permettra aux usagers d'effectuer les formalités de passage aux frontières de manière simplifiée, fluide et rapide** grâce à une technologie biométrique d'authentification basée sur l'empreinte digitale.

60% des flux de passagers aériens entrant ou sortant de France sont en provenance ou à destination d'un pays n'appartenant pas à la zone Schengen. La moitié d'entre eux sont des citoyens de l'Union européenne. 30% des entrées et des sorties par voie aérienne de notre territoire seront donc concernées par ce dispositif. PARAFES permettra de faciliter, de sécuriser et d'accélérer ces flux, et de générer des économies de moyens et de personnels qui seront intégralement affectées **au contrôle des passagers ressortissants des pays tiers**.

13 sas seront implantés à l'aéroport Roissy Charles de Gaulle avant la fin 2009. A terme, il est prévu que le programme PARAFES soit étendu à l'aéroport d'Orly et à tous les aéroports de province.

« Le dispositif PARAFES (Passage Automatisé Rapide Aux Frontières Extérieures Schengen) est exemplaire d'une stratégie conjuguant la lutte contre l'immigration illégale et la facilitation de l'immigration légale. Les personnes qui souhaitent entrer légalement sur notre territoire passeront la frontière de manière plus rapide et plus simple. Il sera en revanche beaucoup plus difficile pour ceux qui cherchent à détourner nos procédures de contrôle aux frontières de pénétrer sur le sol français. » a déclaré Eric BESSON

Contacts presse :

Conseillère communication : Valentine MARY – 01 77 72 61 13 / 06 32 87 93 55

Attaché de presse : Thomas PERNETTE – 01 77 72 62 22 / 06 71 44 04 68